

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 1771

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 8

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« des collectivités territoriales relevant d'autres catégories ou à des établissements publics »

les mots :

« une autre collectivité territoriale ou à un établissement public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.